



# **AVENIR DU CCE :** **La CGT, fidèle à ses** **engagements, quitte le** **bureau du CCE**

N° 34 - Roissy, 10/2016

Depuis 2011, la CGT Air France tient seule les rennes du CCE faute de volonté des autres syndicats d'assumer leurs responsabilités. C'est en syndicat responsable qu'elle s'est employée à sauvegarder cette institution mise en péril.

Nous sommes particulièrement fier(e)s du travail que nous avons accompli, même si des décisions douloureuses ont parfois dû être mises en œuvre (ventes de centres, réorganisation) sous le contrôle d'un administrateur judiciaire (*Pour rappel ce dernier avait été nommé par le tribunal dans le cadre du redressement judiciaire dû à un manque budgétaire de près de 15 millions d'euros lié au départ du CE Lignes - PN*).

Néanmoins, il est un devoir auquel nous ne renoncerons jamais, celui du respect de notre mandat et celui dû à l'esprit de nos aînés. Ces derniers ont permis, par leurs luttes, la création des CE et du CCE au service des valeurs de solidarité de la CGT, portées au sein d'Air France à partir de 1946.

Aujourd'hui, le CCE tel que nous le connaissons est remis en cause par la majorité des secrétaires de CE et par l'arrivée du rapport Colin, (Jean-François COLIN, ex DGRH d'Air France et médiateur désigné pour proposer un plan d'actions visant à pérenniser le CCE en trouvant un consensus entre celui-ci et les différents CE).

En effet, plutôt que de défendre les principes de solidarité et d'équité de traitement entre les personnels, ce rapport propose de mener une politique en adéquation avec les orientations libérales d'Air France qui visent exclusivement à détruire des emplois et à casser les liens sociaux. Il ne s'agit pas pour la CGT de s'inscrire dans une posture nostalgique ou dogmatique qui viserait à dire « rien ne doit changer » ! Mais la question qui s'impose est de savoir au service de qui les orientations définies dans le rapport COLIN sont-elles faites ?

Quelle synthèse peut-on faire du rapport et du projet d'accord, proposé à signature des organisations syndicales représentatives et des secrétaires de CE ?

- Vente du patrimoine à l'exception de six centres déclarés « emblématiques » (Gassin, Saint-Georges-de-Didonne, Saint-Malo, Mabouya, Seo, Hibiscus). Les centres de colonies, adaptés sur mesure à nos enfants, vont être vendus, ouvrant la voie à la sous-traitance des séjours jeunes.
- Adaptation permanente de la structure du CCE à la réduction des effectifs Air France, et poursuite et amplification de la fracture entre CE riches et CE pauvres, au sein de l'entreprise.
- Poursuite de la valse des emplois et des métiers au sein du CCE et des CE.

**Nous avons été poliment écoutés mais visiblement pas entendus par le médiateur puisque ce rapport ne respecte en rien les valeurs de solidarité, d'accès aux vacances pour tous, à la culture, à la restauration, aux entraides et secours des salariés Air France en difficulté financière.**

**En se fixant un budget cible de fonctionnement aux alentours de 15 M€ en 2019 (contre 21,6 en 2012), ce projet d'accord programme de fait une nouvelle destruction d'emplois des salariés CE et CCE ainsi que de leurs compétences, qu'elles soient centrales et/ou de proximité.**

Il est également proposé de nouvelles règles contractuelles par le biais d'une **gouvernance**. Mais qu'est-ce donc qu'une gouvernance ? Et bien rien d'autre qu'un terme introduit dans les années 80 en Angleterre (par Margaret THATCHER...) où, à l'époque, sous prétexte de gestion saine des institutions publiques, il s'agissait d'appliquer à l'Etat anglais les méthodes de gestion des entreprises privées supposées plus efficaces.

Les secrétaires de CE décideraient pour le bureau du CCE, et au milieu, ce nouveau rouage, cette gouvernance, désignée pour appliquer les plans de cette sorte de « Conseil d'Administration » au détriment de l'intérêt général. Le voilà le tournant libéral.

Qui peut bien vouloir ainsi sous-traiter des activités sociales et culturelles ? L'externalisation du rôle de gestionnaire des élus du bureau les exonérerait de toute critique, de toute responsabilité.

Nous aimerions rappeler cette phrase d'Aimé Césaire : **“Un peuple sans mémoire est un peuple sans avenir”**. Transposer cette citation dans le monde syndical donnerait un peu de perspective à ceux dont le regard se limite au montant des subventions qu'ils espèrent toucher.

Nous sommes révoltés pour les salariés guyanais du CCE en passe de perdre leurs emplois. Rappelons le choix précipité d'une majorité d'élus lors de la dernière session, qui a voté avant même la parution du rapport Colin, la vente du centre Oyack à Roura, pour la moitié de sa valeur.

**Conclusion de ce désastre** : la vente à la découpe du patrimoine du CCE va s'amplifier. Les licenciements suivront, couverts par des syndicats soutenus et appuyés par la direction d'Air France. Qui osera s'opposer à un éventuel plan d'externalisation de l'emploi Air France après ça ?

**La Cgt Air France, pour sa part, restera fidèle à elle-même et à son histoire. En conséquence, les élu(e)s Cgt qui siègent actuellement au bureau du CCE font le choix, en adéquation avec leur organisation syndicale, de ne pas participer à cette mascarade qui vise à en finir avec les fondamentaux ayant prévalu à la création des CE. Ils ne troqueront pas leurs idéaux de liberté, d'égalité, de justice, de fraternité et de solidarité, juste pour garder des sièges, alors que des alternatives sociales existent :**

- subvention des Activités Sociales et Culturelles calculée « per capita » (par tête, plutôt que sur la masse salariale).
- retrouver un CCE Air France (plutôt qu'un CCE Personnel Sol...).
- mutualiser les compétences des salariés CE et CCE tout en maintenant leur emploi.
- préserver l'outil de travail du CCE : son patrimoine, une de ses richesses !

Le Secrétaire Général du CCE, suite à son vote pour la vente du Centre Oyack, à l'encontre de la décision collective de la CGT, a été suspendu de son étiquette syndicale. En accord avec le tournant libéral du CCE, contenu dans le rapport Colin, celui-ci a quitté la CGT. Le Secrétaire Général du CCE œuvrera dorénavant sans étiquette syndicale.

**Vous l'aurez compris, la CGT quitte le bureau du CCE car elle ne peut rester aux manettes en appliquant des décisions avec lesquelles elle est en complet désaccord. Pour autant, ses élus(es) continueront de siéger en session du CCE et resteront mobilisés pour revendiquer un autre avenir pour nos CE, notre CCE et les salariés qui les composent.**